

## COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

----

L'an deux mil vingt, et le vingt-cinq juillet, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune de Villiers-le-Sec (compte tenu des mesures sanitaires), sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Sonia ELORRIOROZ, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Olivier JOBARD, Ludovic PICARD, Killian RATIER, Philippe VATTANT, Anne-Claire VIARD

Absents excusés : Julien RIBEIRO

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Sonia ELORRIOROZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

### **ONF – Exploitation et Vente de bois façonnés – Encadrement de chantier - Parcelles N°3 et 4**

Madame le Maire donne lecture du devis d'exploitation des bois façonnés dans les parcelles 3 et 4, établi par l'Office Nationale des Forêts (ONF). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider le devis n° DEC-20-868308-00390506/16962 et accepte la prestation d'encadrement de chantier d'exploitation forestière et d'expertise proposée par l'ONF.

### **ONF – Création de routes forestières empierrées en forêt communale de Villiers-le-Sec**

Madame le Maire donne lecture de deux projets de création de routes forestières empierrées avec places de retournement :

- Tronçon A : dans les Levrottes, sud de la route communale sur la parcelle 11, pour un montant de 10 000 € HT (sans supplément).
- Tronçon B : dans les Levrottes, nord de la route communale sur les parcelles 8 et 9, pour un montant de 11 800 € HT (sans supplément).

Les avant-projets ont été établis par les Services de l'Office National des Forêts de la Haute-Marne (ONF), Division de Chaumont.

Après avoir débattu et délibéré sur la réalisation d'un ou deux projets, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer l'étude d'avant-projets proposée par l'ONF, avant de prendre une décision concernant les travaux à réaliser, et autorise Madame le Maire à signer le devis DEC-20-868308-00363694/16962 portant sur l'étude.

### **Subventions 2020 à des associations de la Commune**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Municipal que des demandes de subvention ont été reçues de la part d'associations de la Commune et qu'il y a lieu de fixer les montants de ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention au titre de l'année 2020 aux associations ci-dessous qui en ont fait la demande :

- L'Association des Parents d'Elèves des 3 Communes : 400 €
- L'Association Traits et Traditions : 250 €
- L'Association Le Café en Chanteurs : 250 €
- L'Association Familles Rurales : 250 €
- L'Association la Vigilante : 250 €

### **Renouvellement de la Convention entre le 61<sup>ème</sup> RA et la Commune de Villiers-le-Sec**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un représentant du 61<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (61<sup>ème</sup> RA) le mardi 21 juillet 2020 concernant le renouvellement de la Convention entre le 61<sup>ème</sup> RA et la Commune de Villiers-le-Sec qui est arrivée à échéance et donne lecture du projet de convention pour la fréquentation et l'utilisation de la forêt communale de Villiers-Le-Sec, par les militaires du 61<sup>ème</sup> RA, à l'occasion de séances de sports (cross, course d'orientation, VTT,...), d'instruction tactique de combat (sans utilisation de munitions d'exercice) ou de déplacements d'unités à pieds. Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir en débattre et de lui donner l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au renouvellement de la convention sur l'utilisation de la forêt communale de Villiers-Le-Sec par les militaires du 61<sup>ème</sup> RA, à l'occasion de séances de sport (cross, course d'orientation, VTT...),

d'instruction tactique de combat (sans utilisation de munitions d'exercice) ou de déplacements d'unités à pieds, pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2020. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Affaires diverses

- Monsieur Ludovic PICARD indique que des véhicules se dirigeant vers la Ferme du Fays circulent dans les champs, et non sur les chemins à proximité. L'information sera indiquée dans le règlement pour les cessions de bois de chauffage.
- Madame le Maire informe le Conseil que la Préfecture a envoyé différents arrêtés portant sur :
  - La sécheresse et l'usage de l'eau : il est interdit de prélever dans les cours d'eau et dans les réserves d'eau. Il est proposé de fermer les réserves d'eau sur le territoire de la Commune. Ces dernières réserves seront à disposition des habitants de Villiers-le-Sec.
  - Les feux de forêts (obligation de débroussaillage, suppression des arbres et branches, mortes, malades ou trop proches des habitations...)
  - Les brûlages de déchets chez les particuliers.
  - Les alertes canicules : une liste ouverte des personnes vulnérables est présente en mairie.
  - Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics.
- Madame le Maire informe le Conseil que la gouttière de l'atelier communal va être changée suite à l'écrasement accidentel par un camion.
- Madame le Maire informe le Conseil que des candélabres, dans la rue des Jardins, ont subi à plusieurs reprises des dégâts, du fait que les clients des magasins reculent et heurtent les bas des mâts. Un représentant du SDED est venu constater les dégâts. La réparation et la protection des mâts sont mises à l'étude. Il a été demandé au propriétaire des magasins de condamner les deux places de parking situées juste devant le candélabre de l'Europèche.
- Monsieur Sylvain ANDREOLI demande s'il y a des interdictions particulières concernant les promenades dans les bois de Villiers-le-Sec. Il a été répondu que hors période de chasse, il est autorisé de se promener sur les tranches et chemins de forêt.
- Madame le Maire informe le Conseil que le circuit des lavoirs est en cours de création. Elle fait un compte-rendu des réflexions menées à ce jour et des parcours possibles.

Villiers-Le-Sec, le 25 juillet 2020  
Le Maire, Laurence MEUNIER.

